

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 février 2019

L'an **deux mil dix-neuf**, le **quatre février** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 31 janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Danièle MARY, Maire.

Etaient présents : Mme Danièle MARY, Mme Christine LA LOUZE, M. Jean CHARPENTIER, M. Kévin FOUQUET, Mme Evelyne BOURLIER, Mme Nathalie LUREAU, M. Michel MARY, M. Marcel GESNE.

Absent excusé : M. Jean-Fred CROUZILLARD (pouvoir à Mme Danièle MARY).

Absents : M. Arnaud POITRIMOL et M. Alain HOYAU.

Secrétaire de séance : Mme Christine LA LOUZE.

Ordre du jour :

- + Approbation du compte rendu du 17 décembre 2018,
- + Station-service :
 - Consultation des entreprises,
 - Demande de subvention DETR,
- + Locations immobilières,
- + Classement dans le domaine public de la parcelle D473,
- + Informations et questions diverses.

1- Approbation du compte rendu du 17 décembre 2018 :

Pas d'observation – le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Station-service :

- Consultation des entreprises :

Le Maire rappelle la délibération du 26 novembre 2018 l'autorisant à signer le marché du lot 1 avec l'entreprise Pigeon TP pour un montant de 124 492.51 € H.T.

Elle informe le Conseil qu'à ce jour l'entreprise concurrente a été informée du rejet de son offre mais que l'attribution du marché n'a pas encore été formellement notifiée à l'entreprise PIGEON – pour ne pas compromettre la recevabilité du dossier de DETR pour cette opération.

Les lots 2 et 3 n'ayant pas été attribués, Mme le Maire propose de lancer une nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée.

Avis favorable unanime du Conseil.

Présents : 8	Votants : 8 + 1P	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

- Demande de subvention DETR :

Mme le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le financement des travaux de création d'une station de distribution de carburants et d'une station de lavage.

Cet investissement s'inscrit totalement dans le cadre de la poursuite de la dynamisation de la commune, et du développement des services de proximité.

La dépense est estimée à 350 766 € HT (420 920 € TTC).

L'Etat soutient cette opération via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - rubrique 4.2.1. - à raison de 50 % du montant HT de l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- confirme l'inscription de cette dépense au budget primitif 2019,
- décide de solliciter une subvention au taux de 50 % au titre de la DETR.

Le plan de financement ci-dessous est accepté :

Subvention DETR = 175 383 €

Autofinancement = 175 383 €

Présents : 8	Votants : 8 + 1P	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

3- Locations immobilières :

Le Conseil Municipal fixe à 125 €, à compter du 1^{er} mars 2019, la participation mensuelle (tous frais compris) pour l'utilisation d'un bureau sis Espace Raymond et Claude BRU par M. Merdy, Ostéopathe.

Présents : 8	Votants : 8 + 1P	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Droit de place :

Le Conseil fixe à 3 € par demi-journée le forfait électricité pour le branchement d'un commerce ambulancier stationné sur la Place Pierre Veau.

Présents : 8	Votants : 8 + 1P	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

4- Classement dans le domaine public de la parcelle D473 :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'intégrer au domaine public la parcelle cadastrée section D n° 473 appartenant à la commune.

Cette parcelle constitue une partie de la place Louis Géhan (parking de la salle des fêtes).

Présents : 8	Votants : 8 + 1P	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	-------------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

5- Informations et questions diverses :

Le Maire rend compte de l'avancement des recherches en cours pour trouver un médecin.

La séance est levée à 19 h 15.

*Vu pour être affiché le 08 février 2019
Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales.
Le Maire,*

Danièle MARY